



RECU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00625510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 17. Avance exceptionnelle de subventions aux associations sportives

Délibération n° 2020/006255

Avance exceptionnelle de subventions aux associations sportives

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	25/11/20	Favorable unanime

Résumé :

Ce projet de délibération porte sur la création d'un fonds de soutien aux associations sportives bisontines mises à rude épreuve en raison de la crise sanitaire.

1. Le contexte et les modalités de création de ce fonds

La crise sanitaire que nous connaissons depuis le printemps 2020 n'est pas sans conséquence sur le monde sportif, qu'il soit amateur ou professionnel.

La saison 2019/2020, mise à l'arrêt mi-mars 2020, s'est globalement terminée avec des impacts limités financièrement. Plusieurs raisons à cela :

- les partenaires privés avaient pour majeure partie versé leur engagement ou ont tenu ceux qui ne l'étaient pas, les cotisations étaient encaissés,
- l'absence de frais de déplacement,
- l'accompagnement de Profession Sports 25 mandaté par la Ville de Besançon pour constituer les dossiers de soutien des associations (chômage partiel, fonds de soutien),
- le maintien des aides de la Ville de Besançon pour l'organisation de manifestations sportives même lorsque celles-ci n'ont pu se dérouler ; l'exonération de loyers.

Le début de saison 2020/2021 laisse apparaître des situations contrastées :

- Les disciplines de sports-collectifs et sports de combat observent des baisses d'effectifs,
- Les disciplines outdoor observent une tendance inverse,
- Les clubs ont adapté leurs niveaux de dépenses aux baisses de recettes attendues concernant le partenariat privé notamment.

Ce constat d'une situation relativement maîtrisée risque de ne pas résister à cette nouvelle mise à l'arrêt des clubs début novembre.

Outre le risque financier réel, les clubs pourraient se trouver confrontés à une désaffection à la fois des pratiquants et des bénévoles ; les premiers inquiets du risque de contamination de par leur pratique, les seconds éprouvés par les contraintes et la charge de travail supplémentaire liée à la gestion de la pandémie.

Afin de soutenir les associations sportives bisontines, il est proposé la mise en place d'un fonds de soutien global.

Ce fonds ne se veut pas uniquement financier mais s'inscrit dans une véritable démarche d'accompagnement des clubs supposant un travail de proximité avec chacun d'entre eux.

L'objectif est double :

- assurer dans l'immédiat la trésorerie des clubs en anticipant le versement de subventions normalement attribuées au 1^{er} semestre 2021 (acompte sport amateur et sport de haut niveau),
- définir pour le printemps 2021 un plan d'accompagnement ciblé des clubs à travers différents axes tels que le fonctionnement général des clubs, la formation des éducateurs ou encore les équipements des clubs.

2. La mise en place de ce fonds

Ce fonds d'un montant de 270 000 € sera financé de la manière suivante :

- mobilisation en 2020 de crédits exceptionnels et redéploiement de crédits de subvention de la Délégation afin de verser les acomptes sur subventions,
- mobilisation sur le budget 2021 des crédits de subvention de la Délégation pour la mise en œuvre du plan d'accompagnement.

Ainsi, il est proposé l'attribution des subventions suivantes, première étape du plan de soutien global aux associations sportives :

2-1 Acompte Sport Amateur

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Subvention 2020	Acompte Délibération décembre 2020
AERO CLUB DE BESANCON LA VEZE	Aéronautisme	300	150
AIGLON SPORTS	Gymnastique FSCF	1 692	846
ALLIANCE GLISSE DE FRANCHE COMTE	Roller Skate	1 058	529
AMICALE CYCLISTE BISONTINE	Cyclisme	2 783	1 392
AMICALE MOTOCYCLISTE DU DOUBS	Motocyclisme	60	0
ANB	Natation	12 011	6 006
AQUA SPORT	Plongée	275	138
ARC CLUB	Tir à l'Arc	1 208	604
ASA SEQUANIE	Sport Automobile	223	112
ASEB	Roller Skate	2 224	1 112
ASPTT	Omnisports	11 886	5 943
ASPTT	Athlétisme		
ASPTT	Badminton		
ASPTT	Cyclisme - VTT		
ASPTT	Cyclotourisme		
ASPTT	Escalade		
ASPTT	Volley Ball		
ASPTT	Ski		
ASSOCIATION CULTURELLE HAND ESPOR JEUNESSE	Handball	0	1 000
ATHLETIC CLUB	Athlétisme	150	75
ATSCAB	Bowling	1 398	699
BAD IN TOWN	Badminton	837	419
BALISE 25	Course d'Orientation	2 081	1 041
BASE BALL CLUB	Base Ball	525	263
BEBE DAUPHINS	Aisance aquatique	0	2 000
BESANCON ASSOCIATION PATINAGE ARTISTIQUE	Patinage Artistique	2 336	1 168
BESANCON BASKET CLUB	Basket	8 872	4 436
BESANCON BISONS	Football américain	3 289	1 645
BESANCON BOXE ACADEMIE	Boxe Anglaise	3 513	1 757
BESANCON AC FUTSAL	Futsal	2 463	1 232
BESANCON CURLING CLUB	Curling	532	266

BESANCON CYCLOS RANDONNEURS	Cyclotourisme	125	63
BESANCON DOUBS HOCKEY CLUB	Hockey	4 723	2 362
BESANCON HOCKEY CLUB	Hockey sur gazon	0	1 000
BESANCON ESPERANCE	Football	1 335	668
BESANCON GYMNASTIQUE RYTHM.	Gymnastique rythmique	5 458	2 729
BESANCON FLOORBALL (ex club unihockey)	Floorball	2 019	1 010
BESANCON RACING CLUB	Omnisports	2 281	1 141
<i>BESANCON RACING CLUB</i>	<i>Cyclisme</i>		
<i>BESANCON RACING CLUB</i>	<i>Escrime</i>		
BESANCON RING ATHLETIC	Boxe	595	298
BESANCON TENNIS CLUB	Tennis	4 224	2 112
BESANCON TRIATHLON	Triathlon	5 040	2 520
BESANCON VOL LIBRE	Parapente	221	111
BMX BESANCON	Cyclisme BMX	5 704	2 852
BOUSBOTTE (La)	Omnisports	4 203	2 102
<i>BOUSBOTTE (La)</i>	<i>Gymnastique FSCF</i>		
<i>BOUSBOTTE (La)</i>	<i>Randonnée pédestre</i>		
<i>BOUSBOTTE (La)</i>	<i>Tennis de Table</i>		
BREGILLE (ASCC)	Handisport	792	396
BUC Escrime	Escrime	1 488	744
BUC Plongée	Plongée	565	283
BUC Tennis	Tennis	1 388	694
BUDO CLUB	Judo	327	164
BVB	Volley	4 837	2 419
CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	1 666	833
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Omnisports	816	408
<i>CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET</i>	<i>Equitation</i>		
<i>CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET</i>	<i>Handisport</i>		
CITADELLE (La)	Gymnastique FSCF	4 625	2 313
CLEMENCEAU SPORTING CLUB	Football	4 026	2 013
CLUB ALPIN FRANCAIS	Montagne randonnée	1 677	839
CPB	Lutte	7 038	3 519
DECOCHE BISONTINE	Tir à l'Arc	1 059	530
DOJO FRANC COMTOIS	Omnisports	9 626	4 813
<i>DOJO FRANC COMTOIS</i>	<i>Aïkido</i>		
<i>DOJO FRANC COMTOIS</i>	<i>Judo</i>		
<i>DOJO FRANC COMTOIS</i>	<i>Karaté</i>		
DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	10 499	5 250
DOUBS PADDLE	Paddle	259	130
DYNAMIQUE BISONTINE	Gymnastique rythmique	2 623	1 312
ENTRE-TEMPS	Escalade	1 961	981
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Omnisports	2 680	1 340
<i>ETOILE SPORTIVE St-FERJEUX</i>	<i>Tennis</i>		
<i>ETOILE SPORTIVE St-FERJEUX</i>	<i>Tennis de table</i>		

ETRIER BISONTIN	Equitation	835	418
FRANCAISE (La)	Haltérophilie	671	336
GOLF CLUB BESANCON	Golf	1 652	826
HAND ENSEMBLE	hand ball	437	219
HAND SPORT MAHORAIS	hand ball	2 306	1 153
IKS	Karaté	2 897	1 449
INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	3 243	1 622
JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique FSCF	1 416	708
LOCAL CLUB BOXE	Boxe	3 111	1 556
MAHORAIS SOMA TSARA	Football	1 024	512
MONTRAPON (A.S.C.)	Football	745	373
OLOF PALME ORCHAMPS	Football	968	484
OLYMPIQUE BISONTIN	Rugby	11 355	5 678
ORCHAMPS PALENTE A.S.	Football	5 133	2 567
ORIENTATION TEAM BESANCON	Course d'Orientation	1 627	814
PASSION SYNCHRO BESANCON	Natation	2 089	1 045
PETANQUE FRANC COMTOISE	Pétanque	270	135
PKA	Karaté	2 809	1 405
PRES DE VAUX (U.S.)	Football	4 327	2 164
PSB	Tennis de Table	3 033	1 517
PSB	Billard	155	78
PSB JUDO	Judo	2 850	1 425
RETRAITE SPORTIVE DU GRAND BESANCON	Multisports	1 286	643
RETRAITE SPORTIVE MONTBOUCONS	Multisports	284	142
RETRAITE SPORTIVE BESANCON TILLEROYES	Multisports	483	242
ROLLER DERBY GRAND BESANCON	Roller derby	701	351
ROLLER HOCKEY	Roller Hockey	2 354	1 177
SAINT-CLAUDE (La)	Gymnastique	5 266	2 633
SAUEGARDE KARATE CLUB	Karaté	3 168	1 584
SHOTOKAN (Le)	Karaté	812	406
SNB omnisports	Aviron	1 001	501
SNB Canoë Kayak	Canoë Kayak	4 237	2 119
SOCIETE DE TIR DE BESANCON	Tir	1 806	903
SOLEIL BRILLE POUR TOUT LE MONDE	Handisport	3 078	1 539
SOSHIN DOJO	Aikido	166	83
SPORTING FUTSAL BESANCON	Futsal	4 252	2 126
SPORTING CLUB PLANOISE	Football	0	2 000
TENNIS DU GRAND BESANCON	Tennis	3 210	1 605
TRAMPOLINE CLUB	Trampoline	379	190
ULTIMATE CLUB VESONTIO	ultimate	625	313
VELOTTTE (A.S.C.)	Football	4 536	2 268

VOLANT BISONTIN	Badminton	5 055	2 528
-----------------	-----------	-------	-------

130 619

En cas d'accord, la dépense totale, soit **130 619 €** sera prélevée sur la ligne 65.40.6574.004823.20300.

Il conviendra d'abonder la ligne de crédits par vote de **67 240 €** de crédits supplémentaires lors de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice.

2-2 Acompte Sport de Haut Niveau

Certains clubs de haut niveau ne perçoivent pas de subventions issues du dispositif sport amateur ou encore à l'occasion d'actions d'animation. Il s'agit de l'ESBF, du GBDH, du Besac'Rc, du Racing Besançon, du Besançon Football et du PBHB.

L'aide de la Ville pour ces 6 clubs est globalisée dans un contrat de développement sportif. Les avances sur le versement du solde initialement prévu au printemps 2021 seraient les suivantes :

- ESBF : 40 K€ d'avance sur les 195 K€ à percevoir
- GBDH : 40 K€ d'avance sur les 190 K€ à percevoir
- Besançon Avenir Comtois : 20 K€ d'avance sur les 115 K€ à percevoir
- Racing Besançon : 10 K€ d'avance sur les 42,5 K€ à percevoir
- Besançon Football : 10 K€ d'avance sur les 42,5 K€ à percevoir
- PBHB : 10 K€ d'avance sur les 35 K€ à percevoir.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **130 000 €** sera prélevée sur la ligne 65.40.6574.004824.20300.

Il conviendra d'abonder la ligne de crédits par vote de **120 479 €** de crédits supplémentaires lors de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus :

- **attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes « Sport Amateur, Sport de Haut Niveau »,**
- **autorise Mme la Maire à signer les avenants aux contrats de développement sportif.**

Mme Anne BENEDETTO (2), élue intéressée, ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

DIRECTION DES SPORTS

**SPORTS COLLECTIFS
PARTICIPATION A DES COMPÉTITIONS NATIONALES
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SPORTIF
SAISON 2020 / 2021**

CLUB : Racing de Besançon

AVENANT N°1

La Ville de Besançon a attribué une aide globale de 85 000 € au Racing de Besançon pour la saison 2020/2021 par le biais d'un Contrat de Développement Sportif.

La Collectivité a souhaité mettre en place un fonds de soutien global aux associations sportives bisontines impactées par la crise sanitaire.

Un des deux objectifs majeurs de ce fonds est de soutenir la Trésorerie des clubs bisontins.

En conséquence, entre :

La **VILLE DE BESANÇON**, représentée par Madame Anne Vignot, La Maire, agissant en vertu de la Délibération du 10 décembre 2020,

et

L'Association Racing de Besançon dont le siège social est à Besançon, 15 avenue Léo Lagrange, représentée par son Président, M. Claude CUINET,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les modalités de versement de la subvention 2020/2021 initialement prévu en deux temps : 50 % à la signature du contrat et le solde en février 2021.

Ainsi, le versement du solde correspondant à 50% de la subvention votée interviendra de la manière suivante :

- 10 000 euros en décembre 2020
- 32 500 euros en février 2021

Article 2

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Besançon, le
En trois exemplaires

Le Président du Club,

La Maire,

Claude CUINET

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole

ANNEXE

DIRECTION DES SPORTS

**SPORTS COLLECTIFS
PARTICIPATION A DES COMPÉTITIONS NATIONALES
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SPORTIF
SAISON 2020 / 2021**

CLUB : Palente Besançon Hand Ball (PBHB)

AVENANT N°1

La Ville de Besançon a attribué une aide globale de 70 000 € au Palente Besançon Hand Ball pour la saison 2020/2021 par le biais d'un Contrat de Développement Sportif.

La Collectivité a souhaité mettre en place un fonds de soutien global aux associations sportives bisontines impactées par la crise sanitaire.

Un des deux objectifs majeurs de ce fonds est de soutenir la Trésorerie des clubs bisontins.

En conséquence, entre :

La **VILLE DE BESANÇON**, représentée par Madame Anne Vignot, La Maire, agissant en vertu de la Délibération du 10 décembre 2020,

et

L'Association Palente Besançon hand Ball dont le siège social est à Besançon, Gymnase Jean Zay 97 rue des Cras, représentée par son Président, M. Patrick VERDIER,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les modalités de versement de la subvention 2020/2021 initialement prévu en deux temps : 50 % à la signature du contrat et le solde en février 2021.

Ainsi, le versement du solde correspondant à 50% de la subvention votée interviendra de la manière suivante :

- 10 000 euros en décembre 2020
- 25 000 euros en février 2021

Article 2

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Besançon, le
En trois exemplaires

Le Président du Club,

La Maire,

Patrick VERDIER

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole

ANNEXE

Direction des Sports

SPORTS COLLECTIFS DE HAUT NIVEAU
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SPORTIF
ENTENTE SPORTIVE BESANÇON – MASCULIN

AVENANT N°1

La Ville de Besançon a attribué une aide globale de 380 000 € à l'Entente Sportive Besançon Masculines pour la saison 2020/2021 par le biais d'un Contrat de Développement Sportif.

La Collectivité a souhaité mettre en place un fonds de soutien global aux associations sportives bisontines impactées par la crise sanitaire.

Un des deux objectifs majeurs de ce fonds est de soutenir la Trésorerie des clubs bisontins.

En conséquence, entre :

La **VILLE DE BESANÇON**, représentée par Madame Anne Vignot, La Maire, agissant en vertu de la Délibération du 10 décembre 2020,

et

L'Association Entente Sportive Besançon Masculines dont le siège social est à Besançon, 42 Avenue Léo Lagrange, représentée par son Président, M. Christophe VICHOT,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les modalités de versement de la subvention 2020/2021 initialement prévu en deux temps : 50 % à la signature du contrat et le solde en février 2021.

Ainsi, le versement du solde correspondant à 50% de la subvention votée interviendra de la manière suivante :

- 40 000 euros en décembre 2020
- 150 000 euros en février 2021

Article 2

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Besançon, le
En trois exemplaires

Le Président du Club,

La Maire,

Christophe VICHOT

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole

**SPORTS COLLECTIFS DE HAUT NIVEAU
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SPORTIF**

CDS Saison 2020/2021

ENTENTE SPORTIVE BESANÇON - FEMININES

AVENANT N°1

La Ville de Besançon a attribué une aide globale de 390 000 € à l'Entente Sportive Besançon Féminines pour la saison 2020/2021 par le biais d'un Contrat de Développement Sportif.

La Collectivité a souhaité mettre en place un fonds de soutien global aux associations sportives bisontines impactées par la crise sanitaire.

Un des deux objectifs majeurs de ce fonds est de soutenir la Trésorerie des clubs bisontins.

En conséquence, entre :

La **VILLE DE BESANÇON**, représentée par Madame Anne Vignot, La Maire, agissant en vertu de la Délibération du 10 décembre 2020,

et

L'Association Entente Sportive Besançon Féminines dont le siège social est à Besançon, 42 Avenue Léo Lagrange, représentée par son Président, M. Daniel HOURNON,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les modalités de versement de la subvention 2020/2021 initialement prévu en deux temps : 50 % à la signature du contrat et le solde en février 2021.

Ainsi, le versement du solde correspondant à 50% de la subvention votée interviendra de la manière suivante :

- 40 000 euros en décembre 2020
- 155 000 euros en février 2021

Article 2

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Besançon, le
En trois exemplaires

Le Président du Club,

La Maire,

Daniel HOURNON

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole

DIRECTION DES SPORTS

**SPORTS COLLECTIFS
PARTICIPATION A DES COMPÉTITIONS NATIONALES
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SPORTIF
SAISON 2020 / 2021**

CLUB : Besançon Avenir Comtois

AVENANT N°1

La Ville de Besançon a attribué une aide globale de 230 000 € au Besançon Avenir Comtois pour la saison 2020/2021 par le biais d'un Contrat de Développement Sportif.

La Collectivité a souhaité mettre en place un fonds de soutien global aux associations sportives bisontines impactées par la crise sanitaire.

Un des deux objectifs majeurs de ce fonds est de soutenir la Trésorerie des clubs bisontins.

En conséquence, entre :

La **VILLE DE BESANÇON**, représentée par Madame Anne Vignot, La Maire, agissant en vertu de la Délibération du 10 décembre 2020,

et

L'Association Besançon Avenir Comtois dont le siège social est à Besançon, 3 Chemin des Torcols, représentée par son Président, M. Philippe TRISTRAM,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les modalités de versement de la subvention 2020/2021 initialement prévu en deux temps : 50 % à la signature du contrat et le solde en février 2021.

Ainsi, le versement du solde correspondant à 50% de la subvention votée interviendra de la manière suivante :

- 20 000 euros en décembre 2020
- 95 000 euros en février 2021

Article 2

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Besançon, le
En trois exemplaires

Le Président du Club,

La Maire,

Philippe TRISTRAM

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole

ANNEXE

DIRECTION DES SPORTS

**SPORTS COLLECTIFS
PARTICIPATION A DES COMPÉTITIONS NATIONALES
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SPORTIF
SAISON 2020 / 2021**

CLUB : Besançon Football

AVENANT N°1

La Ville de Besançon a attribué une aide globale de 85 000 € au Besançon Football pour la saison 2020/2021 par le biais d'un Contrat de Développement Sportif.

La Collectivité a souhaité mettre en place un fonds de soutien global aux associations sportives bisontines impactées par la crise sanitaire.

Un des deux objectifs majeurs de ce fonds est de soutenir la Trésorerie des clubs bisontins.

En conséquence, entre :

La **VILLE DE BESANÇON**, représentée par Madame Anne Vignot, La Maire, agissant en vertu de la Délibération du 10 décembre 2020,

et

L'Association Besançon Football dont le siège social est à Besançon, 3 chemin des Torcols, représentée par son Président, M. Jean-Carl FRASCARO,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les modalités de versement de la subvention 2020/2021 initialement prévu en deux temps : 50 % à la signature du contrat et le solde en février 2021.

Ainsi, le versement du solde correspondant à 50% de la subvention votée interviendra de la manière suivante :

- 10 000 euros en décembre 2020
- 32 500 euros en février 2021

Article 2

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Besançon, le
En trois exemplaires

Le Président du Club,

La Maire,

Jean-Carl FRASCARO

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole.

ANNEXE